

LA CHARTE ETHIQUE DU SIST

Les adhérents du SIST, conscients de leur responsabilité au sein de la vie économique, s'engagent vis-à-vis de leurs salariés, de leurs clients et de leurs fournisseurs, à respecter les principes fondamentaux d'un comportement Éthique :

▣ ETHIQUE COMME ENTREPRENEUR

Garantir à son client, dès la première prise de contact, tout au long de leur relation professionnelle ainsi qu'au-delà, la totale confidentialité des informations dont il aurait pu avoir connaissance.

Définir clairement son offre de services sous forme d'un contrat de services des prestations fournies et ne prendre que les missions pour lesquels il a des compétences et des ressources suffisantes.

Etablir des relations responsables avec ses fournisseurs, basées sur des valeurs fortes, dans un climat de confiance, d'intérêt mutuel, et d'intégrité.

▣ ETHIQUE COMME MANAGER

Respecter les attentes de chacun de ses collaborateurs, être à l'écoute de ses questions, ses idées et ses préoccupations.

L'aider à se former tout au long de son parcours professionnel.

▣ ETHIQUE COMME ENTREPRISE CITOYENNE

S'engager, vis-à-vis de ses confrères, à se conformer aux règles de saine concurrence, aux pratiques de la profession sur le plan déontologique, à faire preuve d'une courtoisie confraternelle et à ne pas procéder à des actes de concurrence déloyale.

Se conformer strictement à la législation en vigueur et à l'observation rigoureuse de la justice et de la morale.

Maintenir les emplois en France en s'interdisant toute délocalisation à l'étranger.